



DÉPARTEMENT
DES

TERRES DE LA COURONNE.

Québec, 25 janvier 1865.

A VIS est par le présent donné qu'environ 17,000 acres des Terres de la Couronne, dans les Townships de Chavigny et Montauban, Comté de Portneuf, C. E., seront offerts en vente à ceux qui y sont établis ou qui ont intention de le faire, le et après le DOUZIEME jour de MARS prochain.

Pour particularité s'adresser à l'agent de la localité AMABLE ROCHET, écr., à Ste. Anne de la Pérade.

ANDREW RUSSELL,
Assistant Commissaire.

15 février 1865.



DÉPARTEMENT
DES

TERRES DE LA COURONNE.

Québec, 30 janvier 1865.

A VIS est par le présent donné qu'environ 58,000 acres des Terres de la Couronne, dans le Township de Parent & Labrosse, Comté de Chicoutimi, C. E., seront offerts en vente à ceux qui y sont établis ou qui ont intention de le faire, le et après le DOUZIEME jour de MARS prochain.

Pour particularité s'adresser à l'agent de la localité VINCENT MARTIN, écr., à Chicoutimi.

ANDREW RUSSELL,
Assistant Commissaire.

15 février 1865.



Département des terres de la Couronne

Québec, 25 janvier 1865.

A VIS est par le présent donné qu'environ 12,000 acres des Terres de la Couronne, dans le Township de Albert, Comté de Saguenay, C. E., seront offerts en vente à ceux qui y sont établis ou qui ont intention de le faire, le et après le DOUZIEME jour de MARS prochain.

Pour particularité s'adresser à l'agent de la localité RIEULE BOULIANE, écr., à Bergeronnes.

ANDREW RUSSELL,
Assistant Commissaire.

15 février 1865.



DÉPARTEMENT
DES

TERRES DE LA COURONNE.

Québec, 25 janvier 1865.

A VIS est par le présent donné qu'environ 9,000 acres des Terres de la Couronne, dans le Township de Cabot, Comté de Rimouski, C. E., seront offerts en vente à ceux qui y sont établis ou qui ont intention de le faire, le et après le DOUZIEME jour de MARS prochain.

Pour particularité s'adresser à l'agent de la localité J. BTE. LEPAGE, écr., à Rimouski.

ANDREW RUSSELL,
Assistant Commissaire.

15 février 1865.



Département des terres de la Couronne

Québec, 25 janvier 1865.

A VIS est par le présent donné qu'environ 44,000 acres des Terres de la Couronne, dans le Township de Cabano et Hocquart, Comté de Témiscouata, C. E., seront offerts en vente à ceux qui y sont établis ou qui ont intention de le faire, le et après le DOUZIEME jour de MARS prochain.

Pour particularité s'adresser à l'agent de la localité L. N. GAUVREAU, écr., à l'Isle Verte.

ANDREW RUSSELL,
Assistant Commissaire.

15 février 1865.



Département des terres de la Couronne

Québec, 16 Janvier 1865.

A VIS est par le présent donné, qu'environ 52,000 arpents de terres, dans les Townships JERSEY et RIXBOROUGH, Comté de Beauce, B.-C., et WATFORD dans le Comté de Dorchester, B.-C., seront mises en vente le et après le QUINZIEME jour de FEVRIER prochain.

Pour de plus amples informations s'adresser à l'agent local, ANDREW ROSS, Ecr., FRAMPTON, B.-C.

ANDREW RUSSELL,
Assistant Commissaire.

15 février 1865



DÉPARTEMENT
DES

TERRES DE LA COURONNE.

Québec, 16 Janvier 1865.

A VIS est par le présent donné qu'environ 53,000 acres de terre, dans le Township ASHBURTON et LEVERRIER, Comté de L'Islet, B.-C., seront offerts en vente le et après le QUINZE FEVRIER prochain.

Pour de plus amples informations, s'adresser à STANISLAS DRAPEAU, Ecr., à ST. JEAN PORT JOLI, B.-C.

ANDREW RUSSELL,
Assistant Commissaire.

1er février 1865.



Département des terres de la Couronne

Branche des Pêcheries,

Québec, 10 novembre 1864.

ON attire par la présente l'attention de toutes les parties intéressées à la 27e section du chapitre 62 des Statuts Révisés du Canada en vertu de laquelle il est défendu à toute personne de PRENDRE ou TNER aucune espèce de TRUITE ou "LUNGE" EN AUCUNE MANIERE quelconque entre le 20 jour d'Octobre et le 1er jour de Février de chaque année dans le Bas-Canada.

Toute personne enfreignant cette clause de la loi des pêcheries se rend passible d'une amende de pas moins de \$8 ni plus de \$20, outre les frais, ou à défaut de paiement est sujette à un emprisonnement d'un à six mois.

Les plaignants recevront la moitié des amendes imposées et seront payés pour les frais et présence comme témoins.

Les officiers des Pêcheries ont reçu ordre de mettre la loi strictement en force.

A. CAMPBELL,

Com. des Terres de la Couronne.

1er Décembre 1864.

A VENDRE

GAZETTE DES CAMPAGNES, 2me et 3me volumes--\$1.00 le volume

Quant au 1er volume, la plupart des numéros étant épuisés, nous allons en faire un nouveau tirage. Ainsi nous invitons ceux qui désirent avoir ce volume, d'envoyer leur nom au plus tôt, afin que l'on sache à quoi s'en tenir quant au nombre d'exemplaires à tirer--\$1.00 le volume